

Paris, le 6 mars 2019



Les pêcheurs de loisir souhaitent que l'Etat soit au centre d'une politique de l'eau ambitieuse

Au cours d'une réunion de travail avec le ministre de la Transition écologique et solidaire, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a plaidé pour une politique de l'eau ambitieuse aux côtés de la politique de la biodiversité.

Après avoir rencontré la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Emmanuelle WARGON, une délégation de la FNPF, menée par son Président, Monsieur Claude ROUSTAN, a été reçue par le ministre d'Etat, Monsieur François de RUGY.

Cette rencontre était d'autant plus importante qu'elle intervenait la veille du déplacement du président de la République dans le Verdon dans le cadre du grand débat public sur la transition écologique auquel participait le Président Claude ROUSTAN.

Plusieurs sujets ont été évoqués dont certains ont trouvé un écho très favorable auprès du ministre.

Le projet de loi portant création de l'Office Français pour la Biodiversité, salué par la FNPF, vise à réformer le monde cynégétique, à l'image de ce qui a été fait par le monde de la pêche en 2006 et à créer un grand établissement public de la biodiversité à partir de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Monsieur Claude ROUSTAN a ainsi largement rappelé la position de la FNPF sur cette création en particulier :

- Le respect de sa filiation et de son financement par la politique de l'eau,
- L'exigence d'une police de l'eau et de la pêche effective, efficace et dotée de moyens suffisants,
- La reprise intégrale de l'ensemble des missions techniques et de connaissances de l'AFB,
- L'exigence d'une gouvernance équilibrée et représentative de toutes les formes de biodiversité.

Le ministre s'est également montré très intéressé par les réflexions actuellement menées sur l'existence d'une double organisation de la pêche de loisir, l'une en mer assurée par plusieurs structures, l'autre, unifiée autour de la FNPF, pour l'eau douce. Monsieur Claude ROUSTAN a largement exposé au ministre les forces de cette organisation de la pêche associative de loisir en eau douce.

Au cours de cette rencontre, le ministre a largement rassuré la FNPF quant à son implication personnelle sur le rôle et l'importance de la continuité écologique et de la gestion quantitative de l'eau dans l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

« Nous avons rencontré un ministre serein, très au fait des questions fondamentales liées à la politique de l'eau et à sa police. Il nous a témoigné de son attachement à ce que l'Etat continue d'être au cœur de cette politique essentielle pour l'homme et la nature », précise le Président Claude ROUSTAN.

Paris, le 6 mars 2019



Légende.

De gauche à droite : Monsieur Hamid OUMOUSSA, directeur général de la FNP, Monsieur Jean Paul DORON 1^{er} vice Président de la FNP, Monsieur François de RUGY, ministre de la Transition écologique et solidaire, Monsieur Claude ROUSTAN Président de la FNP.

[La Fédération Nationale de la Pêche en France \(FNP\)](#) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 600 associations locales de pêche (AAPPMA).

Contact presse : - Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques. Mail : l.delort@federationpeche.fr